



COMMUNE D'ANNIVIERS

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Keane Franck et Nathalie et Antille Benoît pour la modification de la mise à l'enquête publique du 13 août 2021, parcelle 860, folio 8, zone d'habitation individuelle 0.40, située au lieu dit « Les Tsalons » à St-Luc – coordonnées 2'612'830 / 1'118'620

Kévin Epiney Architecte Sàrl pour l'agrandissement d'un chalet et la transformation d'une grange, caractéristique du site, parcelles 790 et 791, folio 6, propriété de Mabillard José, zone vieux village, situées au lieu dit « Pinsec » à Pinsec – coordonnées 2'610'163 / 1'118'796

Udry construction SA pour la modification du projet autorisé le 10 novembre 2020, parcelle 823, folio 12, propriété de Ménard Antoine, zone d'habitations collectives 0.50 hauteur 13m50, située au lieu dit « L'Arbage » à Grimentz – coordonnées 2'611'135 / 1'114'830

Berney Véronique pour la construction d'une terrasse et d'un couvert, parcelle 905, folio 7, zone de petits chalets 0.30, située au lieu dit « Le Zoc » à Chandolin – coordonnées 2'611'702 / 1'122'214

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 29 avril 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE